

L'impôt à 80%: Hollande en aurait rêvé, la Suisse romande l'a fait

OPINION

«Certains considèrent l'entrepreneur comme un loup qu'on devrait abattre, d'autres pensent que c'est une vache que l'on peut traire sans arrêt. Peu voient en lui le cheval qui tire le char.»

Cette citation attribuée à Sir Winston Churchill aurait-elle une résonance particulière en Suisse romande?

Tous les partis politiques – de la gauche à la droite – sont unanimement en faveur des PME, socle de notre tissu économique. Mais qu'en est-il du traitement fiscal des entrepreneurs qui sont à la base de ces entreprises?

Je suis personnellement un entrepreneur vaudois et ma société emploie 170 personnes. Je démarre mon année civile comme tout le monde au 1er janvier; toutefois, et ce environ jusqu'au 19 octobre de chaque année, l'entier de mes revenus est exclusivement consacré au paiement de mes différents impôts et taxes. Les impôts me prennent donc 80% de mon temps et de mon énergie.

Pourquoi et comment cela peut-il être possible dans un pays considéré par beaucoup comme un paradis fiscal, dans une région où les taux d'impôts marginaux les plus élevés se situent aux environs de 30-40%, et où l'extrême gauche dénonce de toutes parts les nombreux cadeaux faits aux gros actionnaires?

C'est que, voyez-vous, les entrepreneurs ne sont pas uniquement taxés sur leur revenu, mais également sur leur fortune. Cela paraît bien raisonnable, puisque ce système est appliqué à l'ensemble de la population.

Il existe toutefois des spécificités bien particulières en ce qui concerne la fortune des entrepreneurs. En premier lieu, leur fortune est souvent constituée en très grande partie des actions qu'ils détiennent dans leur entreprise. Or, la propriété d'une entreprise est difficilement fractionnable, contrairement, par exemple, à un simple portefeuille d'actions cotées à la bourse. Qui achèterait, et surtout à quel prix, une part de 5% ou de 10% d'une entreprise dont il n'aurait pas le contrôle et sans possibilité simple de revente?

L'entrepreneur est par conséquent souvent confronté au choix de céder l'entier de sa société,

afin de pouvoir dégager les fonds nécessaires au paiement des impôts auxquels il doit faire face. Cette situation arrive parfois indépendamment de la bonne marche des affaires.

Prenons un exemple concret: une entreprise est propriétaire depuis 20 ans de 10000 m² de terrains industriels. Ce terrain indispensable à l'exploitation vaut aujourd'hui, en raison de l'augmentation des prix immobiliers, 10 millions de francs. Il en résulte un montant identique pour la valorisation de l'entreprise... et pour la fortune de l'entrepreneur qui la détient. Ce qui donnera un impôt sur la fortune d'environ 80000 francs par an, pour ce seul actif qui lui appartient indirectement. L'entrepreneur devra, pour s'acquitter de cet impôt personnel, y compris durant les années difficiles, prélever de son entreprise un montant de 130 000 francs (aux 80000 francs s'ajoutent l'impôt sur le revenu et les charges sociales associées à ce retrait).

Il existe une deuxième spécificité évidente à la fortune de l'entrepreneur. Son argent, il le consacre en grande partie au développement de son entreprise. Le décourager par une fiscalité confiscatoire, c'est décourager le développement de l'emploi, du tissu économique et de son rayonnement. Le célèbre slogan «Just do it, but not too much!» se transforme dans ces conditions en «Do it, but not too much!»

N'oublions pas que des entreprises comme Nestlé, Roche et Novartis ont toutes été fondées un jour par un entrepreneur. Celui-ci a su faire grandir sa société pour le bien de tous.

Dans le détail, comment arrive-t-on à un taux d'imposition de 80%? Le canton de Vaud a mis en place un bouclier limitant l'impôt total à 60% du revenu fiscal. A cela s'ajoute l'IFD (12%), ainsi que les charges sociales diverses. Dans les cantons de Genève et du Valais, la situation n'est d'ailleurs pas vraiment différente.

Ce cas de figure est réellement une singularité en Europe. Chez nos voisins français – peu connus pour la bienveillance de leur système fiscal – une imposition de 75% sur les très hauts revenus avait été promise par le candidat Hollande, mais n'a pas été mise en place par le président Hollande, à la suite de l'opposition à un

taux considéré comme étant confiscatoire. Hollande l'a rêvé, la Suisse romande l'a fait! L'impôt sur la fortune en France (ISF) exclut d'ailleurs expressément de son calcul l'outil de production.

Des solutions pragmatiques existent pourtant. La plus simple consiste à appliquer un coefficient plus faible (de l'ordre de 20%) sur la part de fortune composée d'actions dites qualifiées (plus de 10% du capital).

Ce procédé permettrait non seulement aux entrepreneurs de développer leur société, mais serait également un encouragement pour les personnes disposant d'une fortune d'en consacrer une partie au financement de start-up et de PME. J'y vois donc un excellent moyen d'apporter des fonds dans un domaine où notre région est particulièrement dynamique, mais n'a pas assez de visibilité pour attirer des investisseurs étrangers en nombre suffisant. Le canton de Zurich l'a bien compris, en votant une nouvelle loi qui devrait permettre une fiscalité sur la fortune avantageuse en cas d'investissement dans une start-up. Une motion allant dans ce sens a été déposée par le conseiller national Fathi Derder en 2015.

Après l'exemple médiatisé de la vente de Serono au groupe allemand Merck en 2007 par la famille Bertarelli, qui avait entraîné la fermeture du site de Genève en 2012, combien faudra-t-il de ventes de PME inconnues du grand public à des groupes étrangers avant que nos administrations ne réagissent enfin à ce problème?

Ces PME constituent le vrai tissu économique de notre région. En cas de cession, les licenciements éventuels qui peuvent en découler malgré les promesses des acheteurs ne sont souvent pas assez significatifs pour que le grand public en soit informé.

Quand nos pouvoirs cantonaux prendront-ils finalement conscience que l'entrepreneur ne doit pas être le laissé-pour-compte des réformes fiscales en cours, et devrait être aussi considéré comme le cheval qui tire le char? ■

MARC EHRLICH
ENTREPRENEUR,
CEO DU GROUPE VIPA
À LAUSANNE



LES RENDEZ-VOUS

Mères porteuses

Un colloque international réunira les 26 et 27 mai prochains, sur le site de l'Université de Lausanne à Dorigny, un panel d'experts venant de plusieurs pays et de divers horizons – droit, sciences sociales, médecine – pour analyser la situation de la gestation pour autrui en Suisse, à la lumière des ordres juridiques étrangers et d'une approche multidisciplinaire. Programme consultable à l'adresse <https://olympereauinternational.wordpress.com>

Primaires, les quadragénaires ont les dents longues

INCIDENCES

Le nom du futur président de la République française sera-t-il connu au soir du 27 novembre de cette année? Ce jour-là aura lieu le second tour des élections primaires de la droite et du centre. Douze prétendants ont déjà fait acte de candidature. Ces joutes électorales devraient désigner le champion de la droite qui sera opposé au représentant de la gauche six mois plus tard. Mais à droite, on ne donne guère de chance à ce dernier, et c'est bien le vainqueur de la sélection de droite et du centre qui l'emporterait. D'où l'importance de ces élections internes aux Républicains et aux indépendants. Cependant, beaucoup d'inconnues subsistent. On ignore encore si la gauche recourra elle aussi au système d'élections primaires, si François Hollande s'y soumettra et quel est l'impact du Front national.

Les primaires servent aussi de véhicule comode à la contestation des quadragénaires. C'est un phénomène récurrent de la scène politique française. A un moment donné du cycle politique rythmé par l'élection présidentielle, il se produit une sorte d'éclosion, l'apparition des jeunes pousses des partis établis, qui exercent ou ont exercé assez jeunes des fonctions de cadres moyens dans un gouvernement – ministres techniques ou secrétaires d'Etat prometteurs.

Naguère, ils se concentraient pour publier un manifeste ou une déclaration, faisant état d'un point de vue qui s'écartait peu ou prou de la ligne poursuivie par leurs aînés au pouvoir. Relayée par la presse, leur prise de position fait généralement grand bruit: on veut voir une rupture au sein de la majorité ou de l'opposition. Eux se récient: grands dieux, non, surtout pas! Mais c'est un moyen d'attirer l'attention sur leur existence, de faire état de leurs compétences et de leur ambition, de prendre date pour l'avenir sans trop bousculer les chefs de leur parti placés au premier rang des responsabilités, président de la République ou premier ministre.

Aujourd'hui, c'est l'institution des élections primaires qui sert à exprimer l'attente et les objectifs de la nouvelle génération. Les quadras s'accordent pour mettre en avant le passage à l'ère numérique, qu'ils incarneraient du fait de leur âge. Ils se retrouvent également pour récuser les anciens: à leur avis, ceux qui ont été ministres, premiers ministres ou président au cours des trente dernières années ont échoué à réformer la France et sont donc disqualifiés pour tenter de le faire à l'avenir.

Ceux-ci, au contraire, font valoir l'expérience et le savoir-faire qu'ils ont acquis et qui les rendrait plus sages et plus aptes à gouverner. Les sondages d'opinion jouent un rôle dans cette perception. Ceux qui sont en tête – MM. Alain Juppé, Nicolas Sarkozy et Bruno Le Maire – cherchent à améliorer leur score tandis que leurs challengers, tel M. François Fillon, mettent en doute la valeur des enquêtes d'opinion lancées avant même que la campagne n'ait formellement débuté. Les «quadras» ont beau dire, ils font partie du système qu'ils dénoncent et sont donc eux-mêmes peu crédibles quand ils en appellent au renouveau de la classe politique.

La semaine dernière, deux candidats à la candidature sont venus faire un tour de piste à Genève, Nathalie Kosciusko-Morizet et Bruno Le Maire. Ils illustrent l'un et l'autre les revendications et les préoccupations de la nouvelle génération de femmes et d'hommes politiques. On pourrait trouver leur pendant sur l'autre face de l'échiquier – avec un Emmanuel Macron par exemple, qui vient de créer son propre mouvement. Bruno Le Maire a le vent en poupe, car il a le discours le plus radical. Il veut introduire les réformes du travail, de la fiscalité et de la vie politique aussitôt élu. Sur l'Europe, il prononcera un grand discours le 9 mai prochain à Berlin: son style est celui d'un énarque qui s'inspire à la fois de la méthode Chirac et de celle de Sarkozy. ■

La semaine dernière, deux candidats à la candidature sont venus faire un tour de piste à Genève, Nathalie Kosciusko-Morizet et Bruno Le Maire. Ils illustrent l'un et l'autre les revendications et les préoccupations de la nouvelle génération de femmes et d'hommes politiques. On pourrait trouver leur pendant sur l'autre face de l'échiquier – avec un Emmanuel Macron par exemple, qui vient de créer son propre mouvement.

Bruno Le Maire a le vent en poupe, car il a le discours le plus radical. Il veut introduire les réformes du travail, de la fiscalité et de la vie politique aussitôt élu. Sur l'Europe, il prononcera un grand discours le 9 mai prochain à Berlin: son style est celui d'un énarque qui s'inspire à la fois de la méthode Chirac et de celle de Sarkozy. ■

FRANÇOIS NORDMANN



Festival de la Cité: pour le multipôle

OPINION

«Le ridicule ne tue pas, ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort, donc le ridicule nous rend plus fort.» La logique apparente de cette déduction devrait voir Julien Sansonnens, auteur d'un argumentaire qui – c'est heureux – ne l'a pas tué, sortir sacrément ragaillard du faux débat organisé dans *Le Temps* de samedi.

Sauf qu'il s'agit d'un procédé de rhétorique qui, bien que non valide au sens de la logique, a été formulé dans l'intention de tromper le lecteur. Des figures de ce style, on en trouve à foison dans le raisonnement fallacieux de Julien Sansonnens, dérive dont la nature délirante est annoncée par le titre, «Du multipôle au mépris du populaire».

Pour arriver à cet approximatif sophisme (construit selon le principe «Le multipôle est défendu par une équipe directionnelle suspectée de vouloir une programmation «branchouille, conceptuelle et intello», l'équipe directionnelle appartient à une élite artistico-bobo qui méprise le populaire», l'auteur utilise des prémisses fausses construites sur une combinaison de préjugés et de fabulations.

Non content d'user des procédés malhonnêtes (analogie grossière entre la «délocalisation» pratiquée par les grandes entreprises pour des raisons économiques et le déplacement géographique d'un événement festif, passage sous silence des raisons qui ont obligé ce déplacement, citation d'un extrait du site sorti de son contexte, etc.), de s'appuyer sur les clichés populistes les plus écoulés («élite artistico-bobo» opposée au «peuple qui aime boire des bières et manger des frites sans trop se poser de questions»), Monsieur Sansonnens, dans son raisonnement, fait une déduction totalement insensée.

A partir d'un extrait tiré de l'exposé des lignes de force du festival – «Les enjeux citoyens de mixité, de mobilité, d'égalité, de traitement de l'information pléthorique qui submerge nos démocraties se retrouvent dans les réflexions et propositions des artistes programmés» –, il déduit l'avènement «d'une nouvelle manifestation branchouille, conceptuelle et intello, aussi prétentieuse qu'hermétique au plus grand nombre.»

Monsieur Sansonnens fait une déduction totalement insensée

Or, qu'y a-t-il de «branché» à se saisir de questions comme l'égalité ou la mixité? Qu'y a-t-il de «conceptuel» ou «d'intello» à réfléchir sur les problématiques de son temps? Molière – que l'auteur évoque en qualifiant toute cette «affaire» de «tartufferie» – faisait-il autre chose? Dans quelle estime tient-on le «peuple» au nom duquel on prétend parler pour oser dire que partager avec lui un questionnaire est «prétentieux» et que le plus grand nombre sera forcément «hermétique» à ce partage?

Sur la base de ce délire, présenté comme un argument, l'auteur construit un discours que l'on croyait l'apanage de certains leaders d'extrême droite, évoquant une supposée «élite» culturelle à laquelle appartiendrait la direction du festival, élite qui ne saurait exister que dans la rupture (alors que la direction du festival, sur son site, explique en long et en large comment elle s'inscrit dans la poursuite de l'exploration des directions successives, élite qui renierait la convivialité (si Monsieur San-

sonnens était allé à l'Usine quand Myriam Kridi en dirigeait le théâtre, il saurait combien – et avec quel succès – l'accent était toujours mis sur la convivialité) et qui – argument massue de son pensum – haïrait le populaire et, plus encore, le peuple... On devine bien évidemment, sous cette accusation ridicule, la confusion et la haine que l'arroseur arrosé semble entretenir à l'égard d'une présumée «élite artistique». Heureusement pour lui, on l'a dit, le ridicule ne tue pas. Mais il peut faire mal.

Ainsi, contrairement à ce que laisse croire l'intitulé de l'article, on n'a pas invité la direction du Festival de la Cité à expliquer son projet d'un festival multipôle, mais à justifier ses choix face à quelqu'un qui, sous le couvert de défendre un retour du festival dans les murs de la Cité, se répand en arguments spécieux dans le seul et unique but de dénigrer et salir une programmation (une programmatrice?) dont il ignore évidemment tout puisqu'elle n'a pas encore été dévoilée.

Et le responsable de rubrique de s'étonner que la programmatrice incriminée décline l'invitation... Le mal est fait. J'espère seulement que «les enjeux citoyens de traitement de l'information pléthorique qui submerge nos démocraties» ne se retrouvent pas que dans les réflexions des artistes mais aussi dans celles des lecteurs de ce journal. A moins, bien sûr, qu'ils ne préfèrent la bière et les frites. ■

FRANÇOIS GREMAUD
METTEUR EN SCÈNE
ET COMÉDIEN,
2B COMPANY, LAUSANNE

